

Les actions de Natura 2000 seront construites lors des groupes de travail !

En France, l'Etat a fait le choix de passer par la méthode contractuelle et volontaire, les usagers ayant la possibilité de s'engager ou non dans la gestion du site. Pour cela, ils peuvent signer, moyennant contrepartie financière, des contrats de gestion Natura 2000. Divers types de contrats existent : les contrats forestiers, les contrats non productifs (en zones non agricoles et non forestières) et, en zone agricole, il s'agit des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Le dispositif est complété par la Charte Natura 2000 (liste d'engagements de gestion courante et durable en faveur des espèces et des habitats). Sa signature permet l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti de la parcelle engagée.

Lors de prochains groupes de travail, des propositions

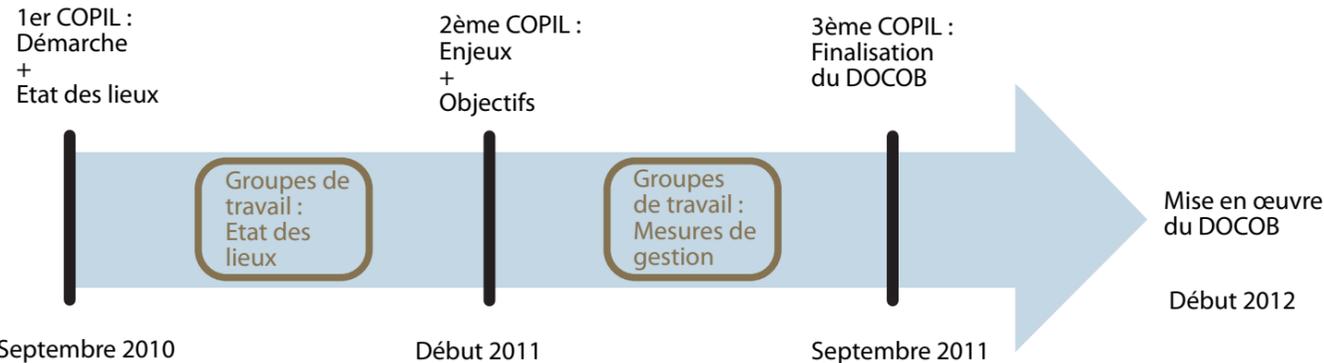


Groupe de travail à Chaudes-Aigues.

Conception : LPO Auvergne (Sabine Boursange ; Ludovic Ferrère)

d'actions vous seront présentées et seront retravaillées avec vous afin qu'elles répondent aux besoins des oiseaux d'intérêt européen et du territoire.

Procédure Natura 2000 des gorges de la Truyère : Etat d'avancement



Les évaluations d'incidences

Certains projets ou travaux (déterminés par 3 listes, dont 2 sont en cours de réalisation par les services de l'Etat) lorsqu'ils sont réalisés dans ou à proximité de sites Natura 2000 doivent être évalués avant leur réalisation, pour déterminer s'ils auront ou non des impacts négatifs sur les espèces et les milieux naturels d'intérêt européen.

Cette étude se nomme évaluation d'incidences Natura 2000. Son but est, si possible, de trouver des solutions pour que le projet n'est pas d'impacts négatifs ou de les minimiser. Il s'agit du volet réglementaire de Natura 2000, il est efficient dès la désignation du site Natura 2000 (même si celui-ci n'a pas de Document d'Objectifs).

Si une demande d'autorisation d'un projet soumis à éva-

luation d'incidences (c'est-à-dire présent sur les listes) est faite sans celle-ci, la demande est rejetée par les services instructeurs, de même que si l'évaluation ne démontre pas que le projet n'a pas d'effet indésirable sur les espèces et habitats d'intérêt européen.

L'évaluation d'incidences incombe au porteur de projet, et est proportionnelle à l'importance des projets ou travaux. Elle peut être réalisée par le porteur de projet ou par un bureau d'étude. Dans certains cas elle peut être très simple. Par exemple, dans le cas d'une manifestation motorisée effectuée fin août sur les voies ouvertes à la circulation, il suffit de spécifier que la manifestation ne dérangera pas les oiseaux nicheurs, étant réalisée en dehors des périodes de nidification et ne détruira pas d'habitats d'espèces car sur les routes et chemins.

Contact

Sabine Boursange ; LPO Auvergne

Maison des Services,
4 rue du Fbg Notre-Dame 15300 Murat

Tél: 04.71.20.28.85
mail: sabine.boursange@lpo.fr



Site Natura 2000 des Gorges de la Truyère

Bulletin d'information n°2
Avril 2011

Priorité* de conservation sur le site des Gorges de la Truyère

Maximale
Elevée
Modérée

 Aigle botté	 Engoulevent d'Europe
 Milan royal	 Bondrée apivore
 Circaète Jean-le-Blanc	 Milan noir
 Busard Saint-Martin	 Pic mar
 Faucon pèlerin	 Pic noir
 Grand-duc d'Europe	 Alouette lulu
	 Pie-grièche écorcheur

* CRITÈRES : rareté, évolution des populations et sensibilité aux menaces.

LES ENJEUX DU SITE NATURA 2000 DES GORGES DE LA TRUYÈRE

La richesse avifaunistique du site des gorges de la Truyère est incontestable, avec 13 espèces nicheuses d'intérêt européen et 41 espèces migratrices (dont 13 espèces annexe I) ce qui a conduit à la désignation du site.

Dans l'état actuel, la grande majorité de ces espèces ont un état de conservation favorable, cependant, certaines activités humaines peuvent avoir, par certains côtés, des impacts négatifs sur ces populations d'oiseaux. L'enjeu plus particulier à ce site sera de maintenir voir de restaurer les populations de Milans royaux et de Busards Saint-Martin, mais également d'accompagner les activités humaines en évolution pour qu'elles puissent se développer tout en préservant la richesse biologique et paysagère du site Natura 2000.

- Maintenir les éléments fixes du paysage (haies, murets, ripisylves...)

- Maintenir les prairies riches en fleurs

- Maintenir les forêts de pentes

- Maintenir les milieux ouverts de pente (parcours, landes...) par le pastoralisme



Forêt de pente @Sabine Boursange

Exemple d'action :
charte NATURA 2000

- Hiérarchiser les zones d'intervention

- Accompagner les acteurs du tourisme et de la forêt dans le but de maintenir la tranquillité autour des nids de rapaces

- Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant rentabilité économique et richesse écologique



Pâturage tardif dans les landes ©Sabine Boursange

- Accompagner les entreprises de transport et de distribution d'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune

Exemple d'action :
Mesures agro-environnementales territorialisées

Objectifs de développement durable

Maintenir la mosaïque paysagère et les milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux

Accompagner les activités économiques du territoire dans le but de favoriser le maintien des espèces d'oiseaux d'intérêt européen

Valoriser le territoire des Gorges de la Truyère grâce à sa richesse avifaunistique

Améliorer les connaissances du site

Suivre, évaluer le déroulement du DOCOB

- Améliorer les connaissances des espèces de la DO dans le site



Circaète-Jean-le-Blanc ©Romain Riols

Exemple d'action : Inventaires

- Suivre le déroulement du DOCOB

- Evaluer le déroulement du DOCOB



Exemple d'action : bilan annuel des actions



Aigle botté ©Romain Riols.



Pic mar ©Romain Riols.



Milan royal ©Romain Riols.

- Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère

Exemple d'action :
aide à la sensibilisation du public